



Reprise de surface de ma location

Par **Mino5962**, le **29/09/2020** à **07:16**

Bonjour,

Mon propriétaire vient de m'annoncer qu'il veut reprendre une partie de ma location afin d'agrandir sa surface d'habitation (il habite au rez-de-chaussée).

La surface reprise (10m²) nécessitera de gros travaux.

Cette extension va me priver d'une surface conséquente de rangement.

Mon propriétaire a-t-il le droit de me mettre devant le fait accompli et de réduire ma surface locative.

Merci

Par **janus2fr**, le **29/09/2020** à **07:43**

Bonjour,

Non, votre bailleur n'a pas le droit de modifier la chose louée en cours de bail sans votre accord ! Mais il faut bien regarder sur le bail ce qui est réellement loué, car parfois, il y a des malentendus. Par exemple, un bailleur qui reprend une partie du jardin alors que le jardin n'est pas mentionné comme faisant partie de la chose louée sur le bail...

Par **shining-hand**, le **29/09/2020** à **10:21**

Bonjour !

Est-ce que le bailleur a le droit de le faire à la fin du bail (même si on comptait le renouveler) ?
Si oui, sous quelles conditions ?

Merci d'avance !